

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 2

Artikel: Une représentation historique : par la Vigie, de Lausanne
Autor: Michod, Alex.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Une représentation historique

PAR LA VIGIE, DE LAUSANNE

Les fêtes populaires prennent un nouveau développement dans nos contrées depuis quelques années, et cela dans un sens national et patriotique. Aux ignobles farces qui se reproduisaient naguères dans nos rues, le premier jour de l'an, et qui devaient donner une singulière et très peu flatteuse idée de nos mœurs aux nombreux étrangers qui viennent nous visiter, succèdent maintenant des représentations qui font honneur à ceux qui les organisent et à leurs nombreux figurants, en même temps qu'elles produisent un excellent effet sur les populations qui les suivent avec un intérêt croissant en se pénétrant de sentiments élevés et généreux qu'elles font naître.

Le beau village de Corcelles doit être cité parmi les endroits de notre canton qui ont pris l'initiative de ces patriotiques représentations. Maintes fois déjà sa jeunesse a fourni un nombreux personnel pour des représentations de la pièce de Guillaume-Tell, heureusement réussie.

Les *Nègres blancs* de Vevey ont plus tard donné d'autres spectacles dont Lausanne a pu apprécier la grâce et la fraîcheur.

La *Vigie* de Lausanne est une société qui a fait ses débuts il y a un an.

Cette année, elle s'est attaquée à notre histoire nationale. Sous l'habile direction de M. Lacaze, bien connu par sa participation à la partie des costumes et décors de la grande fête des vigneron de Vevey, elle a cherché à mettre en action, aussi bien que cela était possible, l'admirable tableau de Gleyre, notre grand peintre vaudois, celui dans lequel il représente, avec une saisissante et si haute poésie, la victoire de Divicon sur les Romains, près de Villeneuve.

Le char des druides à l'aspect imposant et vénérable, avec leurs bardes aux lyres d'or, entonnant le chant de victoire et de liberté; ces troupes de cavaliers et fantassins helvètes, avec leurs costumes sauvages, leurs limiers de guerre en laisse, le défilé des prisonniers romains sous le joug, puis les gracieuses danses d'une nombreuse troupe de charmants enfants; tout ce nombreux cortège habilement groupé a enchanté l'énorme affluence de spectateurs qu'avait attiré cette représentation si nouvelle et si originale pour nous.

L'accueil sympathique qui a été fait à nos jeunes amis de la *Vigie* doit les engager à persévérer, aussi

espérons-nous les revoir, s'il plaît à Dieu, le 1^{er} de l'an prochain, nous donner la représentation de quelqu'autre des grands jours de notre histoire vaudoise ou suisse.

Alex. MICHOD.

Question du jour.

Je m'étais promis d'écrire aujourd'hui un article des plus variés; étrennes, mascarades; réjouissances du jour de l'an, fêtes de la jeunesse dans nos villages, voilà le canevas de la causerie que je m'étais promis de faire. Mais tout cela est de l'histoire contemporaine, et chacun sait que rien n'est plus délicat que d'aborder un tel sujet. Aussi, après bien des essais infructueux, j'ai abandonné l'actualité de la semaine pour traiter des questions plus sérieuses; elles sont aussi des actualités, quoiqu'elles ne soient pas de celles qui préoccupent le plus au lendemain d'un jour de fête.

On a beaucoup parlé depuis trois ans d'*associations ouvrières*, de *sociétés coopératives*, etc. Beaucoup se sont effrayés des mots sans chercher à voir ce qu'ils désignaient, croyant voir reparaitre le hideux fantôme du *communisme* et du *socialisme de 1848*. Je dis le *socialisme de 1848*, parce que le mot de *socialisme*, pris en lui-même, n'a rien d'effrayant, en tant qu'il indique la tendance commune à tous les hommes et à tous les temps de réunir les efforts individuels en un faisceau qui puisse faire ce que chacun, pris isolément, n'eût osé entreprendre. De nos jours, les grandes entreprises industrielles, les chemins de fer, le câble transatlantique, l'éclairage au gaz, ne doivent leur existence qu'au principe d'association, au *socialisme* si l'on veut l'appeler par son nom, mais à un *socialisme* que personne ne redoute, surtout quand il se traduit en beaux dividendes. Il est vrai que ce n'est pas le *socialisme* qui veut que l'Etat soit tout et le citoyen rien; qui voudrait que le gouvernement fût épicier, charron, tailleur, cordonnier, administrateur de chemins de fer, commissionnaire public même, et que les citoyens fussent tous des ouvriers venant tous, à midi, manger à la grande gamelle du pouvoir. Mais c'est là un inconvénient grave de toutes les discussions possibles que les mêmes mots servent à couvrir des idées diamétralement opposées, et que, par exemple, dans le cas qui nous occupe, l'association libre, spontanée, celle qui laisse à chacun son libre arbitre soit souvent confondue avec l'association forcée, qui porte toute la vie à l'Etat en la supprimant chez l'individu.

